

BP

RESPONSABLE DE CHANTIER DE BUCHERONNAGE MANUEL

Option débardage ou sylviculture

Niveau 4 – Apprentissage, FPC, VAE

DURÉE DE LA FORMATION

997h en centre de formation sur 12 ou 24 mois selon financement (74h de matières générales, 454h de matières techniques, 399h de pratiques, 70h d'UCARE et 420h de stage)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de :

- Réaliser des travaux forestiers, de bucheronnage manuel et sylvicoles
- Reconnaitre et apprécier un peuplement
- Assurer la gestion économique et l'organisation de chantiers
- Entretenir les machines et le matériel
- Utiliser des technologies informatiques
- Appliquer les règlementations d'hygiène, de sécurité au travail et de respect de l'environnement

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- C1 - Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers
- C2 - Assurer le pilotage d'un chantier de bucheronnage ou de sylviculture

(Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier et assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux)

- C3 - Réaliser des travaux de bucheronnage manuel

(Réaliser des travaux d'abattage ou de façonnage)

- C4 - Réaliser des travaux de sylviculture

(Réaliser des travaux de mise en place ou d'amélioration de peuplements)

- C5 - Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers

(Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements + effectuer des dépannages et réparations mineurs sur le petit matériel et les équipements des engins)

- C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE)

Biologie/écologie, projet professionnel, organisation de chantier, reconnaissance de végétaux, entretien, travaux forestiers, fonctionnement administratif...

ADAPTATIONS POSSIBLES DU PARCOURS

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

MODALITÉS D'ALTERNANCE

- Formation continue (10 mois) : 12 semaines de stage
- Formation par apprentissage (24 mois) : 2 semaines en centre de formation par mois en moyenne

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Le diplôme du BP RCBM est délivré à l'issu d'épreuves organisées en UC (évaluations des 6 UC) en épreuves écrites, orales et techniques

FRAIS – RÉMUNÉRATION – FINANCEMENTS

Aucun frais pédagogique

Formation continue :

Plusieurs financements possibles (France Travail, Région, Transition pro, CPF, OPCO...)

Tarifs à partir de 23.12€ TTC minimum de l'heure.

Se rapprocher du centre de formation afin d'étudier les possibilités de financement

Formation par apprentissage :

En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.

La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

CFPCA
Roanne Chervé Noirétable

42440 NOIRÉTABLE
Tél : 04.77.96.37.50
cfppa.roanne@educagri.fr



© Crédits photos : Anthony Foyet / Natur'Académie - Ne pas jeter sur la voie public

Octobre 2026

BP RCBM D/S

CENTRE DE FORMATION (CFPCA)
de l'EPLEFPA
ROANNE CHERVÉ NOIRÉTABLE

RNCP n°37562 pour le débardage et RNCP n°37563 pour la sylviculture
(enregistrement certification le 03/03/2017)
www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37562/
www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37563/

TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite en 2026 : 100%

SATISFACTION
> Promotion 2026 : 93%

DURÉE
> de 10 à 24 mois

PUBLIC
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

CONTACT
cfppa.roanne@educagri.fr

Le BP RCBM est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4.

ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité pour le compte de propriétaires, groupement de propriétaires ou organismes de gestion des forêts privées ou pour le compte de l'ONF (Office Nationale des Forêts), établissement public à caractère industriel et commercial.
Il réalise des chantiers forestiers d'abattage, de débardage ou de plantation, de nettoyage et de débroussaillage.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux, travaux pratiques sur chantiers forestiers, travaux dirigés en extérieur, retour et partage d'expériences, échanges et rencontres avec les acteurs du monde professionnel, analyse de sa pratique professionnelle.

ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

- Travail en extérieur, dans la nature, sur les chantiers
- Travail en équipe ou en autonomie
- Travail tous les jours sauf par mauvais temps, jours fériés et week-ends

DÉBOUCHÉS

Chef d'entreprise de travaux forestiers, chargé de production en sylviculture, conducteur de travaux, chef d'équipe, technicien forestier, ouvrier qualifié en sylviculture, conducteur d'abatteuse, débardeur

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Certificat de spécialisation (élagage, conduite de machines forestières...)
- BTS Gestion forestière
- BTS Technico-commercial produits de la filière bois

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉ-REQUIS

- Formation continue : être majeur
- Apprentissage : être titulaire d'un CAPa au minimum ou justifier d'un an d'activité professionnelle à temps plein dans le milieu
- Pour tous : compléter un dossier d'inscription en ligne via :

https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature

ACCÈS À LA FORMATION

Pour la validation définitive d'entrée en formation, l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage ou la validation d'un financement est obligatoire. Le délai de traitement moyen de cette validation est de 15 jours.
Prochaine rentrée : novembre 2026

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme est accessible par la voie de la :
- Formation par apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

ROANNE - CHERVÉ NOIRÉTABLE

Lycée Nature et Forêt
42440 NOIRÉTABLE
04 77 96 37 50
cfppa.roanne@educagri.fr

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

Natur'Académie VOTRE AVENIR SE CULTIVE AUJOURD'HUI !

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE